



Arue, le 14 décembre 2020

Monsieur Edouard FRITCH
Président de la Polynésie française

Monsieur le Président,

Alors que nous approchons des fêtes de fin d'année, je souhaitais vous interpeller car je sais que vous êtes sensibles aux épreuves que traversent actuellement nos entreprises et notamment les plus petites qui sont aussi les plus fragiles.

En effet, comme vous le savez, certaines d'entre elles sont fermées pour raisons sanitaires, d'autres sont contraintes à des réductions de plus de 40 % leurs chiffre d'affaires et parfois pour certaines d'entre elles, notamment dans le secteur touristique plus de 70 %.

Si l'on peut se réjouir des dispositifs mis en place par votre Gouvernement, de type CSE, Dièse à destination des salariés de ces structures, ainsi que des mesures qui seront engagées à travers le plan de relance, il n'en reste pas moins que beaucoup d'entreprises ont dû procéder à des étalements de leurs dettes ou emprunter à travers les prêts garantis de l'État pour finir cette année et assurer péniblement leur fonctionnement.

Nous sommes d'ores et déjà saisis par beaucoup de petites structures, qui estiment que leur activité ne pourra redémarrer dans les six premiers mois de l'année 2021.

Dans ce cadre, ces structures les plus fragiles devront continuer à payer leur loyer (baux commerciaux) et leurs charges fixes alors même que le revenu de leur activité ne couvre pas ses frais.

Comme vous le savez, la fiscalité à travers la patente n'a pas été modifiée sur l'année 2020 alors même que l'activité a baissée de façon significative à cause de la crise que nous traversons. Il n'est pas imaginable de demander aux entreprises le même rendement fiscal alors même que celles-ci sont touchées de plein fouet dans leur activité, il nous faut donc essayer de sauver toutes les entreprises polynésiennes en les aidant au cas par cas s'il le faut et notamment dans les îles, pour les aider à traverser ces six prochains mois.

Nous savons d'ores et déjà que pour certaines il est déjà trop tard, mais pour les autres nous pouvons anticiper pour les aider à mieux redémarrer. Comme vous le savez la patente est une contribution principalement à destination des communes et de la chambre de commerce et nous vous sollicitons donc pour intervenir auprès des maires de Polynésie française pour qu'ils sauvent les entreprises en difficulté de leur commune en les exonérant partiellement ou totalement de cette contribution pour l'année 2021 en fonction de leur activité et en faire de même concernant la chambre de commerce qui contribue de façon remarquable à soutenir nos entreprises dans la tempête que nous traversons.

Sauver des entreprises, c'est sauvé des emplois et nous devons tous rester solidaires pour que notre économie redémarre, le secteur privé a déjà payé un lourd tribut et nous considérons donc aujourd'hui que le secteur public doit pouvoir accompagner nos entreprises les plus en difficulté.

Monsieur le Président, j'espère que vous serez sensibles à cette demande que je vous transmets au nom des entreprises polynésiennes et souhaite que vous puissiez étudier cette proposition dans l'intérêt économique de la Polynésie française.

Je profite de ces quelques mots, car je sais que les six derniers mois ont été difficiles dans la gestion de cette crise, pour vous souhaiter à vous et à l'ensemble des membres du gouvernement, de bonnes fêtes de fin d'année.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma plus haute considération.

Président
de la CPME de Polynésie française

Christophe PLEE

